



Chers amis,

En 1981, l'ONU a déclaré le 21 septembre Journée internationale de la Paix, une journée de non-violence et de cessez-le-feu, en accord avec la Charte de cette même ONU dont le but principal affirmé est de « préserver les générations futures du fléau de la guerre ».

Mais en ce 21 septembre 2024, la guerre ne connaît pas de trêve en Palestine et s'étend au Liban. Les pourparlers sur le cessez-le-feu à Gaza ne sont qu'une chimère qui permet à Israël de gagner du temps pour mener son funeste projet de faire disparaître un maximum de Palestiniens et de s'accaparer un maximum de leur territoire. Dans un scénario toujours recommencé, les bombardements, les destructions, les dévastations, les massacres se suivent puisque rien ni personne ne cherche à arrêter le bras des tueurs qui semblent même être encouragés.

Il est clair que Netanyahu s'oppose farouchement à tout un accord de cessez-le-feu à Gaza, les multiples bombardements cette semaine encore le prouvent qui ont fait 257 morts et 627 blessés portant les chiffres au 18 septembre à 41 272 morts et 94 925 blessés (OCHA), tout comme les raids qui sévissent toujours en Cisjordanie semant la mort et la destruction.

Mais cela ne suffit pas à Netanyahu. Prétextant ramener les habitants du nord d'Israël, il ouvre un nouveau front contre le Hezbollah au risque d'un embrasement régional, au grand dam des Etats-Unis qui, dans l'immédiat du moins (élections obligent), ne le souhaitent pas. Les attaques monstrueuses par l'explosion de centaines de bipeurs et talkies-walkies ont fait des dizaines de morts et des centaines de blessés, yeux crevés, mains arrachées, ciblant à l'aveugle civiles comme membres de groupes armés, tandis qu'un raid sur Beyrouth a tué au moins 12 personnes et en a blessé 59 autres. Un crime délibéré et une nouvelle violation du droit international menés sans que l'Elysée qui n'a eu que du bout des lèvres un mot pour les victimes, n'ait condamné cette attaque ni ne l'ait qualifiée de « terroriste » puisque commise par « notre ami ». Et ne parlons pas de l'abjection des commentaires de nombre de médias plus admiratifs de la prouesse des services secrets israéliens qu'horifiés de la commission de cet acte.

Depuis le 11 septembre 2001 et la « guerre contre la terreur » déclenchée par le Président Bush, les relations internationales sont présentées comme un conflit de civilisations opposant barbares et civilisés, comme au « bon vieux temps des colonies » où les capitalistes apportaient le progrès à coup d'esclavage, de travail forcé, de vol des richesses.

Mais ni la terreur, ni le terrorisme, ne sont des concepts clairement définis. Leur flou permet au contraire une interprétation fluctuante au gré des besoins de ceux qui les emploient. Il permet aussi un large soutien populaire, car bien sûr personne n'aimerait vivre dans la terreur. Et il offre ainsi la possibilité de déployer tout un arsenal de mesures répressives. Rien que sous la présidence Macron citons : « loi sécurité intérieure et sur le terrorisme » 2017, « loi anticasseurs » 2019, décrets autorisant le fichage des citoyens, associations, et organisations professionnelles 2020, loi « sécurité globale » et « loi sur le séparatisme » 2021, loi « responsabilité pénale et responsabilité intérieure » 2022. Ainsi, l'instrumentalisation de la « menace terroriste » a permis d'édicter un ensemble de lois qui militarisent de plus en plus la police, et qui en étendent le pouvoir sur tout opposant politique selon la pensée binaire « celui qui n'est pas avec nous est contre nous ».

On voit bien comment cet ensemble répressif est utilisé aujourd'hui envers ceux qui soutiennent la lutte du peuple palestinien, ceux qui défendent le droit international, ceux qui défendent la paix, qu'ils soient hommes politiques, militants syndicaux ou associatifs, artistes ou simples citoyens.

Ce qu'induit cette « guerre contre le terrorisme » c'est que la réaction d'Israël à l'attaque du 7 octobre est de la légitime défense. Point barre. Il n'y a pas à chercher dans quel contexte, elle s'est produite.

Et bien non, Israël n'a pas le droit de revendiquer la légitime défense ni en Cisjordanie, ni dans la Bande de Gaza, ni à Jérusalem puisque que ce sont des territoires qu'il occupe comme le rappelle régulièrement l'ONU, comme l'a rappelé la CIJ en juillet dernier et comme vient de le rappeler une nouvelle fois l'AG de l'ONU à une large majorité. On comprend pourquoi Israël s'acharne contre l'ONU et souhaite la voir disparaître ainsi que toutes les institutions qui en dépendent.

De plus, même si Israël avait le droit de se défendre cela ne justifierait en aucun cas les moyens employés et qui relèvent de crimes de guerre : intention génocidaire, punitions collectives, exécutions extrajudiciaires, torture,

blocage de l'aide alimentaire, famine provoquée, assassinats d'enfants, de fonctionnaires de l'ONU, de travailleurs humanitaires, de journalistes, de personnel médical, pour ne citer qu'eux.

Par contre la Palestine, elle, a le droit de se défendre, y compris par la lutte armée. C'est ce que rappelle la résolution de l'AG ONU du 45/130 du 14 décembre 1990 qui réaffirme, je la cite : « *la légitimité de la lutte des peuples pour l'indépendance, l'intégrité territoriale, l'unité nationale et la libération de la domination coloniale, de l'apartheid et de l'occupation étrangère par tous les moyens disponibles, y compris la lutte armée* ».

Bien sûr, toute résistance doit respecter les règles du Droit international humanitaire. Mais le droit de la Palestine à la résistance armée est bien inscrit dans le Droit international. Et puisque cette résistance est légale, l'aide et le soutien aux Palestiniens à cette fin sont également légaux.

Depuis plus de 76 ans, Israël attaque, brutalise, déplace, dépossède, assassine le peuple autochtone palestinien et cherche à l'effacer. Israël procède à un nettoyage ethnique de centaines de villes et de villages palestiniens, vole des maisons, des entreprises, des fermes et des vergers palestiniens, détruit des infrastructures civiles palestiniennes. Dans un projet de dépeuplement peuplement, chaque gain de territoire par la force s'accompagne d'un appel à l'immigration de remplacement. Chaque communauté palestinienne subit régulièrement des atteintes à la dignité, des arrestations, des coups, des tortures, des pillages et des meurtres des mains d'Israël. Les survivants sont contraints de vivre sous un régime d'apartheid, de ségrégation raciale et de négation systématique de leurs droits nationaux, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels sur leur propre terre et sont soumis à des guerres récurrentes.

Tout effort palestinien pour mettre fin à l'oppression et pour recouvrer le droit à l'autodétermination par des initiatives diplomatiques, des actions judiciaires, des manifestations pacifiques ou des boycotts organisés, a été accueilli par la répression, le rejet, la guerre, non seulement par Israël mais aussi par ses soutiens occidentaux.

Dans ce contexte, le peuple palestinien a droit à la légitime défense et non son oppresseur. Et le droit international, je le répète, ne dit pas autre chose.

Si nous rappelons ceci, c'est pour signifier qu'en cette Journée internationale de la Paix, on ne peut se contenter de réclamer la paix sans exiger la justice. Toute autre revendication serait synonyme de pacification c'est-à-dire de capitulation et d'abandon de ses droits. En un mot du triomphe du droit du plus fort.

C'est ce que nous voulons dire à ceux qui, même après 351 jours de guerre, même après plus de 16 000 enfants massacrés, même après des milliers de disparus, d'orphelins, d'estropiés, de traumatisés, d'amputés, d'affamés, accolent systématiquement à 7 octobre les mots « terrorisme, Hamas, antisémitisme, droit d'Israël à se défendre ». Mais nous voulons leur dire également, que 147 Etats ont reconnu la Palestine, que des millions manifestent de par le monde en soutien aux Palestiniens et que le peuple palestinien résiste en dépit de tout car un peuple sous occupation ne se rend jamais. Il n'est que de voir l'incroyable force de résistance des Gazouis qui installent des écoles de fortune dans les tentes, déblaient les gravats avec des moyens de fortune, affirmant leur volonté de rester vivre là et de reconstruire Gaza une nouvelle fois.

Si nous voulons un jour célébrer une Journée internationale de la paix, refusons de nous habituer aux horreurs qui se déroulent sous nos yeux et combattons les auteurs de guerre et de malheur.

Construisons un mouvement de la paix qui fasse triompher le droit à Gaza. Ce serait le faire triompher partout et donner un nouveau tournant aux relations internationales, un réel tournant vers la paix fondée sur l'autodétermination, les droits de l'homme et l'égalité.

Pour cela, continuons à manifester pour exiger le cessez-le-feu, c'est une urgence absolue pour les centaines de milliers de Gazaouis, mais aussi pour la fin de l'impunité d'Israël et sa mise au ban des nations comme l'a suggéré Francesca Albanese, rapporteuse spéciale de l'ONU, et pour sauver l'humanité de la dérive barbare où l'entraînent les tenants du « droit d'Israël à se défendre » et du choc des civilisations.

Quelles que soient les épreuves endurées, jamais le peuple palestinien ne renoncera à son aspiration légitime à vivre sur sa terre. Continuons à le soutenir, continuons à manifester. C'est le moins que l'on puisse faire.

La Palestine existe parce qu'elle résiste. Palestine vivra, Palestine vaincra !

3 rdv : samedi prochain 15h pl Leclerc, samedi 12 oct bar les WC, samedi 1^{er} fév couscous solidaire La Blaiserie